



N° CP 3^e 14406
Séance du 24 NOV. 2006

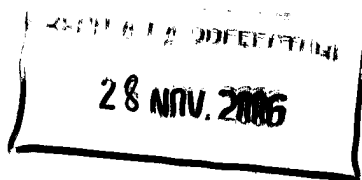
Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide en partenariat avec la Communauté de communes de l'Île Napoléon, la création du Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim,
- ❖ Approuve les statuts du syndicat mixte joints au rapport,
- ❖ Désigne M BUTTNER et M HABIG. pour siéger au comité syndical.



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 28 NOV. 2006
Publication ... - 1 DEC. 2006 ...

Pour le Président du Conseil Général
Délégation

Adopté

.....voix contre
.....abstentions



Ludovic LIONS